



La Cadière d'Azur,
Le 11 Octobre 2022

Règlement rando Téléthon la Cadière d'Azur 2022

- 1) Le COV organise avec le concours de la municipalité une randonnée cycliste avec 3 parcours destinés aux vélos de type VTT (2 circuits) aux vélos de type Route et aux vélos de type VTC + 1 petit circuit local destiné aux enfants et véritables débutants.
- 2) Les parcours seront balisés avec fléchage de différentes couleurs
- 3) Cette randonnée n'est pas une compétition, aucun classement ni chronométrage ne sera établi !
- 4) Les participants se déclarent en bonne santé et aptes à accomplir les parcours proposés, la législation ne prévoit pas l'obligation de présenter un certificat médical ! ils devront être âgés d'au moins 14 ans dans l'année.
- 5) ASSURANCES : l'organisateur souscrira une police d'assurance Responsabilité Civile, les participants seront assurés en individuelle accident, soit par leur licence sportive de l'année en cours, soit par leur propre police d'assurance.
- 6) Cette randonnée implique aux participants de se conformer strictement au code de la route et d'avoir un comportement prudent et exemplaire en particulier dans les descentes, ainsi que de respecter les commandements des officiels et autres bénévoles de l'organisation.
- 7) En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours prévu et si besoin d'annuler ou reporter la randonnée.
- 8) L'organisation recommande le port du casque et décline toute responsabilité en cas de mauvais comportement ou d'infraction routière d'un participant.
- 9) La carte des parcours sera affichée au départ ainsi que le présent règlement.
- 10) Tous les participants seront sensés avoir lu le présent règlement avant de s'inscrire.
- 11) Le contrôle et ravitaillement d'arrivée situés au théâtre de plein air fermeront à 13h.

Robert BECK
Président